



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la municipalité de Chapais, tenue le 13 février 2007 à 19h30, en la Salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Jacques Bérubé

Mesdames les conseillères : Denise Larouche
Madeleine Girard Devin

Messieurs les conseillers : Pascal Dion
Gilles Lachanche
Christian Breton

Était absente Mme la Conseillère : Lucie Tremblay

Était également présent à l'assemblée :
Le Directeur général, Greffier et Trésorier par intérim: Laurent Levasseur

1.- MOMENT DE RÉFLEXION

2.- PRÉSENCES

3.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par le directeur général par intérim, le maire déclare l'assemblée ouverte. Il est 19H35.

07-02-011

4.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-02-012

5.- RÉSOLUTION – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 9 JANVIER 2007

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 janvier 2007 tel que rédigé.
Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-02-013

6.- RÉSOLUTION – APPEL DE CANDIDATURE – POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL, GREFFIER ET TRÉSORIER

CONSIDÉRANT la résolution 06-09-138 décrétant qu'un appel de candidatures pour le poste de directeur général, greffier et trésorier soit lancé à compter du 1^{er} février 2007;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU :



- d'autoriser Laurent Levasseur, directeur général par intérim, à publier un appel d'offres de candidatures dans la Sentinelle, le Progrès Dimanche et l'Écho Abitibien;
- de former un comité de sélection constitué des trois (3) personnes suivantes :
 - M. Jacques Bérubé
 - M. Pascal Dion
 - M. Gilles Lachance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

7. RÉSOLUTION – APPEL D'OFFRES

07-02-014

7.1 FOURNITURE DE CARBURANT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres de service pour combler nos besoins en carburant pour la prochaine année;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur-général par intérim, à lancer un appel d'offres par invitation pour combler nos besoins en carburant pour la période du 1^{er} mars 2007 au 28 février 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-02-015

7.2 PETIT TRAIN

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Chapais d'aménager les locaux se situant au dessus de Peluches et Baluchons dans le but de relocaliser l'organisme communautaire connu sous le nom de Petit Train inc. ;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU QUE la Ville de Chapais autorise monsieur Laurent Levasseur, directeur-général par intérim, à retenir les services de J.C. Lebeuf, architecte, au coût de 6 200\$, plus les taxes applicables et à lancer un appel d'offres dans le but d'aménager les dits locaux selon les exigences de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

8. CORRESPONDANCE

07-02-016

8.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton

APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance

ET RÉSOLU d'approuver les demandes d'aides financières suivantes :

- Curling junior : 400\$
- Club de motoneige : 800\$
- Association Marie Reine : 50\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 ADMINISTRATION

07-02-017

9.1.1 RÉSOLUTION – APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion

APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU d'approuver les listes des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de décembre 2006 et de janvier



2007 s'élevant respectivement à 322 487.07\$ et à 186 703.51\$ et les liste des comptes à payer concernant ces deux périodes et s'élevant respectivement à 50 000.13 et à 81 355.85\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

QUE la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans les listes des comptes à payer pour le mois de décembre 2006 et janvier 2007.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre en raison du mode de rémunération du directeur général par intérim durant le mois de décembre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-02-018

9.1.2 RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DE J.C. LEBEUF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a confié à J.C. Lebeuf, architecte, les mandats suivants :

- Mandat no 1 : étude de faisabilité et estimation relatifs à la rénovation du centre communautaire : 9200\$;
- Mandat no 2 : étude pour rénover le Club de curling deux glaces : 9 500\$;
- Mandat no 3 : Plans et devis, pour Club de curling trois glaces : 24 800\$;
- Mandat no 4 : Rénovation du Centre sportif : 21 500\$

CONSIDÉRANT QUE le mandat no 1 est complété à 100%;

CONSIDÉRANT QUE le mandat no 2 est complété à 100%;

CONSIDÉRANT QUE le mandat no 3 est complété à 60%;

CONSIDÉRANT QUE le mandat no 4 est complété à 60%;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance

APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général, greffier et trésorier par intérim d'acquitter :

- la facture finale du mandat no 1 portant le no 2004-b99-04 au montant de 6 556.50\$ plus les taxes applicables;
- la facture finale du mandat no 2 portant le no 2004-c01-04 au montant de 2114.50\$ plus les taxes applicables;
- la première facture du mandat no 3 portant le no 2006-c71-01 au montant de 14 880.00\$ plus les taxes applicables;
- la première facture du mandat no 4 portant le no 2006-c70-01 au montant de 12900.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-02-019

9.1.3 RÉSOLUTION – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE CHIASSON, THOMAS, TREMBLAY & ASSOCIÉS

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de Chapais de réaliser le projet d'eau potable en 2007;

CONSIDÉRANT la nécessité de localiser par GPS les piézomètres mis en place pour établir et contrôler la zone d'alimentation et la zone de protection des puits souterrains;

CONSIDÉRANT QUE cet exercice n'était pas inclus dans le mandat de Dessau Soprin ou de Laboratoire SL;

CONSIDÉRANT que lesdits travaux ont été exécutés par la firme Chiasson, Thomas, Tremblay & Associés;



CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de Laboratoire S.L.;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général par intérim d'acquitter la facture finale noJ15433 au montant de 6000\$ plus les taxes applicables.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-02-020

9.1.4 RÉSOLUTION – ACQUISITION D'UN SABLEUR - AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE CENTRE DE CAMION PRO-CAM SAGUENAY INC

CONSIDÉRANT le programme d'immobilisation de la Ville de Chapais pour les années 2007-2008 et 2009;

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajouter à nos équipements de déneigement un camion affecté à l'épandage du sel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais possède un camion inutilisé et capable de recevoir un sableur;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général par intérim à faire l'acquisition d'un sableur approprié et d'acquitter la facture de 9201.46\$, taxes incluses.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-02-021

9.1.5 RÉSOLUTION – PROJET EAU POTABLE – AUTORISATION DE PAIEMENT D'UN COMPTE DE RENAISSANCE B.J. INC

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de Chapais de réaliser le projet d'eau potable en 2007;

CONSIDÉRANT la nécessité de débroussailler le site où sera construite la conduite d'alimentation pour permettre l'arpentage;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général par intérim à mandater la firme Renaissance B.J. Inc et à acquitter la facture de 6 000\$, plus les taxes applicables;
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-02-022

9.1.6 RÉSOLUTION – PROCÉDURE DE RECOUVREMENT DES TAXES IMPAYÉES ET EN RETARD

CONSIDÉRANT l'importance des taxes impayées et en retard, soit la somme d'environ 350 000 \$;

CONSIDÉRANT la nécessité de doter la ville de Chapais d'une procédure de recouvrement;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion
ET RÉSOLU d'adopter la procédure de recouvrement suivante :

Avis d'irrégularité : Dès qu'un contribuable n'acquiesce pas ses taxes selon la procédure habituelle, le directeur général, greffier et trésorier de la ville informe le contribuable concerné des sommes impayées et en retard et l'invite à régulariser sa situation dans un délai de dix (10) jours ouvrables ou à se présenter à l'hôtel de ville pour prendre arrangement.



Mise en demeure : Dans le cas où le contribuable en défaut ne donne pas suite à l'avis d'irrégularité ou ne respecte pas les termes d'une entente de paiement des arrérages de taxes, le dossier du contribuable est automatiquement transmis au procureur de la ville, lequel expédie audit contribuable une mise en demeure d'acquitter ses taxes impayées ou de prendre arrangement avec lui. Une fois transmis au procureur, la ville n'a plus aucun contrôle sur le dossier.

Obtention d'un jugement de la Cour du Québec : Dans le cas où le contribuable concerné ne donne pas suite à la mise en demeure ou ne respecte pas les termes d'une entente de paiement des arrérages de taxes avec le procureur, le dossier est transmis à la cour pour jugement. **Le procureur cherchera alors à saisir le compte de banque et/ou les salaires dudit contribuable.**

Frais de recouvrement : les frais de recouvrement sont à la charge entière du contribuable en défaut. Cela signifie que pour régulariser sa situation, ledit contribuable devra payer la totalité des taxes impayées et en retard, plus les intérêts accumulés au taux de 11 % l'an, de même que les frais engagés par le procureur de la ville.

Mme la conseillère Madeleine Devin vote contre l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-02-023 9.1.7 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER LES SALAIRES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS-DIRIGEANTS**

M. le conseiller Christian Breton donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement décrétant les salaires et les conditions de travail des salariés-dirigeants.

9.2 **TRAVAUX PUBLICS**

07-02-024 9.2.1 **RÉSOLUTION – PROJET EAU POTABLE – MANDAT À DESSAU-SOPRIN**

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de Chapais de réaliser le projet d'eau potable en 2007;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de produire un rapport environnementale concernant les travaux de la conduite d'alimentation entre les puits jusqu'au réservoir et du réservoir jusqu'au poste de pompage Springer;

CONSIDÉRANT QUE le mandat actuel de Dessau-Soprin ne contient aucune provision à cet effet;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Pascal Dion

APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton

ET RÉSOLU de retenir les services de Dessau-Soprin pour effectuer ce rapport environnemental au coût de 3 500\$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-02-025 9.2.2 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE**



M. le conseiller Gilles Lachance donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux d'amélioration des infrastructures d'eau potable comprenant l'aménagement de puits d'eau souterraine, une conduite d'alimentation et la construction d'un réservoir d'eau potable.

9.3 URBANISME

07-02-026

9.3.1 RÉSOLUTION – NUMÉROTATION DE LA STATION MÉTÉO SITUÉE SUR LE BOULEVARD SPRINGER

CONSIDÉRANT QUE Télébec désire obtenir un numéro civique pour la station météo située sur le boulevard Springer;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de l'inspecteur municipal;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche
ET RÉSOLU que ce lot porte le numéro 231.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07-02-027

9.3.2 RÉSOLUTION – VENTE DU 11, 1^{ÈRE} AVENUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais est propriétaire de l'immeuble situé au 11 de la 1^{ère} avenue depuis le 15 janvier 2004 à la suite d'une mise en vente pour non-paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a remis en vente ledit immeuble lors d'un appel d'offres public le 4 août 2006 et qu'il n'y a pas eu preneur;

CONSIDÉRANT QUE M. Florian Bélanger nous a transmis une offre d'acquisition au montant de 1000\$;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'établir le prix plancher à la valeur du terrain, soit 1100\$;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU :

Que le dit immeuble soit vendu à M. Florian Bélanger pour la somme de 1100\$;

Que le directeur général par intérim soit autorisé à signer le contrat de vente;

Que le contrat de vente contienne une clause obligeant M. Bélanger à rendre la maison habitable à la satisfaction de la Ville à l'intérieur d'une période d'un an;

Que le contrat de vente contienne une clause de pénalité de 1000\$ pour assurer le respect de la clause précédente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-02-028

9.3.3 RÉSOLUTION – DÉROGATION MINEURE

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme a recommandé d'approuver les demandes de dérogations mineures suivantes :

Dérogation 06-022

NATURE ET EFFET : Dérogation concernant la marge latérale gauche de la maison qui est de 1.78 mètres au lieu de la marge autorisée de 4 mètres et dérogation concernant l'alignement de la remise à



partir de la 6^{ième} avenue qui est de 1.96 au lieu de l'alignement autorisé de 7.5 mètres, le tout tel qu'exigé par le règlement de zonage no 01-345 de la Ville de Chapais.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : lots : 8-9-27 et 8-9-28, 89 et 91, 9^e rue, Chapais.

Dérogation 06-023

NATURE ET EFFET : Dérogation concernant la marge de recule arrière de la maison et du garage qui est de 6.92 au lieu de la marge autorisée de 7.5 mètres, le tout tel qu'exigé par le règlement de zonage no 01-345 de la Ville de Chapais.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : lots : 1-575 et 8-102, 45, 5^e rue, Chapais.

CONSIDÉRANT QU'UN avis public a été donné à cet effet le 15 janvier 2007;

CONSIDÉRANT QU'aucune contestation n'a été signifiée à la Ville de Chapais ;

Il est **PROPOSÉ** M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU d'approuver les dites demandes de dérogation mineure.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

9.4 VARIA

07-02-029

9.4.1 RÉSOLUTION – NOMINATION DE DEUX REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLDBJ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil local de développement de la Baie James (CLDBJ) demande à Ville de Chapais de nommer deux représentants pour siéger à son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire être membre de ce conseil d'administration;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion
ET RÉSOLU de nommer les personnes suivantes :

- M. le maire Jacques Bérubé
- M. le conseiller Christian Breton

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-02-030

9.4.2 RÉSOLUTION – PROPOSITION DE CANDIDATURES POUR COMBLER UN POSTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLDBJ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil local de développement de la Baie James (CLDBJ) demande à Ville de Chapais de proposer les noms de cinq personnes pour assurer un troisième représentant à la ville de Chapais à leur conseil d'administration et ce en provenance de l'un ou l'autre des secteurs suivants : affaires, économie sociale, ressources, loisirs, développement social;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion
ET RÉSOLU de proposer Laurent Levasseur

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



07-02-031

9.4.3 RÉSOLUTION – NOMINATION D’UN REPRÉSENTANT AU RÉSEAU BIBLIO SLSJ

CONSIDÉRANT QUE le réseau Biblio du Saguenay-Lac St-Jean demande à Ville de Chapais de nommer un représentant pour siéger à son conseil d’administration;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais désire être membre de ce conseil d’administration;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU de nommer Mme la conseillère Denise Larouche
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-02-032

9.4.4 RÉSOLUTION – MANDAT À LA COPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CONCERNANT LE PROJET ÉCOTOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de Développement Économique de Chapais (CDEC) propose, en collaboration avec Chibougamau, l’implantation d’une industrie écotouristique le long de la 113;

CONSIDÉRANT QUE la CDEC, pour réaliser ce projet, a notamment demandé une aide financière au MDEIE dans le cadre du programme d’aide aux communautés monoindustrielles;

CONSIDÉRANT QUE le MDEIE exige, pour considérer la demande d’aide, que la Ville de Chapais mandate la CDEC pour la réalisation et l’application du plan de diversification économique;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Gilles Lachance
APPUYÉ par M. le conseiller Christian Breton
ET RÉSOLU de mandater la CDEC à cet effet.
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-02-033

9.4.5 RÉSOLUTION – ADHÉSION DE CHAPAIS AU PACTE SUR LA RURALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chapais a pris connaissance du Pacte rural proposé par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Pacte rural donne aux élus locaux des moyens concrets pour mettre en branle et appuyer le développement du territoire rural;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Chapais désire conclure le Pacte rural avec le gouvernement du Québec;

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Denise Larouche
APPUYÉ par M. le conseiller Pascal Dion
ET RÉSOLU d’accepter les conditions et les engagements décrits dans le Pacte rural et autorise le maire, M. Jacques Bérubé, à signer dès que possible ledit Pacte rurale.
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

07-02-034

9.4.6 RÉSOLUTION – APPUI À LA TVCR

CONSIDÉRANT QUE la TVCR désire soumissionner sur un appel d’offres de la SEBJ visant à réaliser des productions vidéo en rapport avec le projet Eastmain I-A;

CONSIDÉRANT la réorganisation récente de la TVCR;

CONSIDÉRANT la qualité des services de production vidéo rendus à la ville de Chapais depuis ladite réorganisation;



CONSIDÉRANT l'importance de maximiser les retombées du projet E-1-A dans notre communauté;

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par M. le conseiller Gilles Lachance
ET RÉSOLU de recommander très fortement la TVCR à la SEBJ.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUESTIONS ou COMMENTAIRES DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

QUESTIONS DU PUBLIC

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Christian Breton
APPUYÉ par Mme la conseillère Denise Larouche

ET RÉSOLU que cette assemblée régulière soit levée et terminée.

Il est 20 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Jacques Bérubé
Maire

Laurent Levasseur
Directeur général par intérim
Greffier et Trésorier